

Prix 2,00 € (En France métropolitaine)
Numéro 3152

VENDREDI 7 DECEMBRE 2007

www.lemarin.fr

le marin

l'hebdomadaire de l'économie maritime

➔ **Le Havre : riri à la CGT du port.** La cour d'appel de Rouen a confirmé l'astreinte de 1 000 euros par jour de retard dans la production de documents demandés par un collectif de dissidents de la CGT du port aux dirigeants du syndicat. Cette décision avait été prise, en mai 2006, par le tribunal de grande instance du Havre. Depuis environ 3 ans, six cadres portuaires stigmatisent un manque de transparence dans les comptes du syndicat. La justice semble leur donner raison. Durant l'instruction, qui touche à sa fin, trois mises en examen ont été prononcées pour escroquerie, abus de confiance, détournement de fonds à l'encontre du syndicat. Celui-ci est également accusé de manœuvres frauduleuses aux dépens du port autonome qui vient de se porter partie civile. Le préjudice serait pour les années non prescrites (après 2002) de 120 000 euros dans le premier cas et de 40 000 euros dans le second.